

# SAINTE-LUCIE

## I- LE PACTE LINGUISTIQUE

### Genèse et contexte

Le pays s'est porté candidat dès le Sommet de Québec par la voix de sa Gouverneure générale, et une mission a été organisée sur place du 9 au 14 mars 2009. Les Autorités nationales ont l'ambition de faire de Sainte-Lucie un pays réellement plurilingue où les jeunes, notamment, maîtriseront plusieurs langues vivantes. La volonté est de conserver au français son statut de première langue vivante étrangère (aux côtés de l'espagnol, en progression). Le français dispose de plusieurs atouts : proche du créole, il fait partie intégrante de la culture et de l'identité de Sainte-Lucie et constitue une langue d'échanges dans un pôle régional (La Caraïbe) qui intensifie ses coopérations (proximité avec les départements français des Antilles mais aussi de Haïti et la Dominique, également membres de l'OIF).

### Grandes lignes du Plan d'action

#### **1- Le français se renforce dans le système éducatif.**

- L'enseignement du français est implanté dans l'ensemble des établissements primaires (seuls une quinzaine en proposent l'apprentissage sur les 81 répertoriés).
- La formation continue des enseignants de français du secondaire est renforcée grâce à un plan national mis en place par le Gouvernement avec l'aide de l'OIF.
- L'accès aux ressources pédagogiques en français est facilité, avec le soutien de l'OIF, de *TV5Monde* et de ses partenaires.
- Le Gouvernement étudiera les conditions dans lesquelles privilégier l'intégration de programmes en français dans la grille de diffusion de la télévision nationale.
- La formation au français des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme est renforcée, grâce à une offre locale de « français sur objectifs spécifiques » (FOS) à destination des professionnels, coordonnée par l'OIF et ses partenaires francophones.
- La didactique adaptée du français en milieu créolophone est expérimentée, l'OIF participant à la prise en charge des formations des formateurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

#### **2 - La formation au français des relations internationales des fonctionnaires s'implante sur une base pluriannuelle.**

Le Gouvernement signe un mémorandum avec l'OIF précisant les modalités de sélection et de formation des candidats au programme qui sera mis en œuvre conformément aux nouvelles orientations de la programmation 2010-2013.

#### **3 - Principaux projets potentiels**

Renforcement de la dimension francophone de l'enseignement supérieur : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pourrait mettre à disposition une expertise pour l'amélioration de l'offre francophone d'enseignement à distance de l'Open Campus local grâce à ses formations et, via son bureau régional, favoriser l'intégration des enseignants-chercheurs et des étudiants qui en feraient la demande à ses réseaux et à sa programmation, notamment aux cursus de l'IgCar (Institut de la Francophonie pour la gestion dans la Caraïbe), situé à Port-au-Prince (Haïti).

Conservation et promotion des Archives nationales en français : Sainte-Lucie pourrait élaborer un programme spécifique visant la sauvegarde et la restauration des Archives nationales en langue française et en organiser la promotion. L'OIF enverrait un expert pour estimer le coût de la restauration, de la conservation et l'éventuelle numérisation des documents, et participerait au financement des travaux qui seraient décidés.

## II - Quelques données sur la place du français dans le pays

(source principale : Observatoire de la langue française de l'OIF, *La langue française dans le monde*, Nathan, 2010)

### Statut des langues

Statut de l'anglais : langue officielle et langue d'enseignement.

Statut du créole (à base française) : langue première majoritaire (parlé par 75 % de la population).

Statut du français : langue étrangère ; son apprentissage est obligatoire durant les trois premières années du secondaire (quatre cours de 40 mn par semaine) et proposé en option durant les deux suivantes. Il est également optionnel pour les élèves qui préparent Advanced Level (l'équivalent du bac), mais les élèves qui choisissent le cursus Associate Degree (davantage de cours) ont une langue vivante obligatoire.

### Nombre de francophones

Francophones et francophones partiels : 3 000 (2% en pourcentage de la population totale).

### Nombre d'apprenants de français

Le français est principalement enseigné **dans le secondaire** (24 établissements).

**Nombre d'élèves** (tous établissements confondus) : 8 012

Première année : 2 368 ; deuxième année : 2 303 ; troisième année : 2 318 ; quatrième année : 554 ; cinquième année : 469.

**Nombre d'enseignants** de français : 62.

Le français est proposé dans une quinzaine **d'écoles primaires** sur 81 au total (75 publiques et 6 privées). Le choix est à la discrétion des directeurs d'établissements. Le total des élèves se monte à 2 763 et le nombre d'enseignants à 14.

Environ 600 étudiants suivent les cours de **l'Alliance française**, en majorité des élèves du secondaire (pour qui le français est obligatoire), en soutien scolaire.